



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE RONTIGNON

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 8 avril 2013

Le 8 avril 2013, à 19h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **monsieur Jean Carrère**, maire.

Étaient :

- **présents(13)** : mesdames Claudine Bor, Brigitte Del Regno, Valérie Foubert, Michèle Picot, Michèle Ségalas, Nicole Vayssier, et messieurs Jean Pierre Barberou, Jean Carrère, Victor Dudret, André Iriart, Alain Izard, Isidore Fauria, Jean-Bernard Vecchiato.
- **Excusé avec pouvoir (1)** : monsieur Patrick Benech (pouvoir à Jean Carrère).

Le quorum étant vérifié atteint, le conseil municipal pouvant légalement délibérer :

ADOPTE à l'unanimité, le **procès-verbal du conseil municipal précédent (13 mars 2013)** ;

DÉSIGNE le **secrétaire de séance : monsieur Alain Izard.**

--- ooOoo ---

Ordre du jour :

- Comptes de gestion 2012 (caisse des écoles et commune) ;
- Budget primitif 2013 (caisse des écoles et commune) ;
- Taux d'imposition 2013 ;
- Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) : convention ;
- Questions diverses.

--- ooOoo ---

1. COMPTES DE GESTION 2012

Monsieur le maire indique que le trésorier a établi les comptes de gestion 2012, documents qui retracent les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Ces documents comptables comportent :

- **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- **le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est **soumis au vote du conseil** qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une **charge de fonction et une obligation d'ordre public**.

Au vu des **pièces justificatives**, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la **responsabilité personnelle et pécuniaire** de celui-ci.

1.1. Compte de gestion 2012 de la caisse des écoles

Monsieur le maire présente au conseil les éléments essentiels du compte de gestion de la caisse des écoles ; les éléments présentés montrent une parfaite concordance avec le compte administratif approuvé lors du conseil du 13 mars dernier.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et ses explications, constatant la conformité du document au compte administratif, à l'unanimité :

APPROUVE le **compte de gestion 2012 de la caisse des écoles présenté par le comptable public.**

1.2. Compte de gestion 2012 de la commune de Rontignon

Monsieur le maire présente au conseil les éléments essentiels du compte de gestion de la commune. Des tableaux de synthèse sont projetés en séance et commentés.

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	481 829,00 €	731 247,00 €	1 213 076,00 €
Titres de recettes émis	175 625,23 €	422 158,85 €	597 784,08 €
Réductions de titres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes	175 625,23 €	422 158,85 €	597 784,08 €
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	481 829,00 €	731 247,00 €	1 213 076,00 €
Mandats émis	198 633,81 €	412 891,35 €	611 525,16 €
Annulations de mandats	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses nettes	198 633,81 €	412 891,35 €	611 525,16 €
Résultat de l'exercice			
Excédent		9 267,50 €	
Déficit	-23 008,58 €		-13 741,08 €

RÉSULTATS DE CLÔTURE

	Résultat de clôture de l'exercice 2011	Part affectée à l'investissement exercice 2012	Résultat de l'exercice 2012	Transfert intégration résultats opération non budgétaire ou de par d'ordre	Résultat de clôture de l'exercice 2012
I - Budget principal					
Investissement	-80 759,07 €	0,00 €	-23 008,58 €	0,00 €	-103 767,65 €
Fonctionnement	413 037,70 €	80 759,07 €	9 267,50 €	0,00 €	341 546,13 €
TOTAL I	332 278,63 €	80 759,07 €	-13 741,08 €	0,00 €	237 778,48 €
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	332 278,63 €	80 759,07 €	-13 741,08 €	0,00 €	237 778,48 €

Monsieur le maire commente les tableaux et répond aux questions posées par les membres du conseil.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et ses explications, constatant la conformité du document au compte administratif, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE le compte de gestion 2012 de la commune présenté par le comptable public.

2. LES BUDGETS PRIMITIFS 2013

2.1. Le budget primitif de la caisse des écoles

Monsieur le maire présente et détaille le projet de budget primitif de la caisse des écoles.

La subvention de fonctionnement est proposée être augmentée à 3 300 €. En effet, le trésorier a demandé que les charges de télécommunications (téléphone, Internet) soient intégrées au budget de la caisse des écoles.

Le bilan provisionnel des dépenses est donc le suivant :

Dépenses	2012 (réalisé)	Budget primitif 2013
11 - charges à caractère général	2 374,57	3 328,00
6067 - Fournitures scolaires	1 999,72	2 000,00
6156 - Maintenance (photocopieur)	374,85	528,00
6262 - Frais de télécommunications (téléphone, Internet)	0,00	800,00
Total des dépenses réelles	2 374,57	3 328,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		3 328,00

Les recettes de fonctionnement comprennent l'excédent 2012 reporté (28,00 €) et la dotation de la commune (3 300 €).
En termes d'investissement, le budget est nul en recettes et en dépenses.

Le tableau ci-dessous présente la vue d'ensemble du budget primitif 2013 de la caisse des écoles.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2013			
CAISSE DES ÉCOLES - VUE D'ENSEMBLE			
FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	3 328,00	3 300,00
	+	=	=
REPORTS	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		28,00
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 328,00	3 328,00
INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES
<i>Aucune opération d'investissement</i>			
TOTAL DU BUDGET		3 328,00	3 328,00

Après débat, le budget primitif 2013 de la caisse des écoles (achat des fournitures scolaires) est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2.2. Le budget primitif de la commune

Monsieur le maire commente l'ensemble des tableaux budgétaires dont des extraits sont présentés en annexe ; il donne toutes les explications utiles et répond aux questions posées.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2013		
COMMUNE DE RONTIGNON - VUE D'ENSEMBLE		
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	633 838,00	396 060,00
+	+	+
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	237 778,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	633 838,00	633 838,00
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	332 932,00	436 700,00
+	+	+
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	103 768,00	0,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	436 700,00	436 700,00
TOTAL DU BUDGET	1 070 538,00	1 070 538,00

En matière d'investissements, plusieurs opérations intéressent l'exercice 2013 :

- ▶ **Opération 52 – Bâtiments communaux** : 40 000 € sont prévus (réfection des huisseries extérieures, isolation sous toiture) ;
- ▶ **Opération 53 – Mobilier et matériels** : 40 000 € sont prévus (dont 12 000 € pour l'achat du véhicule municipal) ;
- ▶ **Opération 56 – Voirie** : 190 182 € sont prévus qui permettent de couvrir les opérations d'entretien de la voirie (en cours d'étude par le service voirie de l'agence publique de gestion locale (APGL)), l'enfouissement de la basse tension sur la route du hameau et l'éclairage du stade annexe ;
- ▶ **Opération 57 – Équipements collectifs** : 10 000 € ont été placés en réserve sur cette opération ;
- ▶ **Opération 58 – plan local d'urbanisme (PLU)** : 15 000 € sont prévus pour l'achèvement des travaux d'élaboration de ce document d'urbanisme.

Pour ce qui concerne les recettes d'investissement, monsieur le maire fait observer que si les recettes réelles sont prévues à hauteur de 162 222 €, une grosse part provient d'un virement de la section de fonctionnement (194 078 €), le reste relevant d'opérations d'ordre comptable.

Avant de proposer le vote du budget primitif 2013, monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur les taux des taxes pour l'exercice 2013 (voir paragraphe suivant).

Après que le conseil ait voté les taux des taxes pour 2013, monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur le budget primitif qu'il vient de présenter.

Après débat, le budget primitif 2013 de la commune est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. VOTE DES TAUX DES TAXES

L'état n° 1259 COM de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013 transmis par les services fiscaux de l'État est présenté en séance et monsieur le maire le commente.

L'année 2012 a été marquée par la mise en œuvre du Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). Ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, l'intercommunalité étant considérée comme l'échelon de référence. La communauté de communes Gave et Coteaux, compte tenu de son potentiel fiscal agrégé (PFA), est collectivité contributrice, une partie du prélèvement étant réparti au sein de l'ensemble intercommunal (règle déterminée en conseil communautaire). Pour 2013, le prélèvement est en augmentation mais les données chiffrées n'ont pas été communiquées par les services de l'État.

Les ressources fiscales à taux constant sont présentées (extrait de l'état 1259) :

	Bases d'imposition effectives		Taux d'imposition de la commune de Rontignon			Bases d'imposition prévisionnelles		Produits à taux constant			
	2011	2012	2011	2012	2013	2012	2013	2011	2012	2013	
Taxe d'habitation	1 161 159	1 238 476	13,78%	13,78%	13,78%	1 226 000	1 270 000	160 008	170 662	175 006	
Taxe sur le foncier bâti	677 275	696 602	8,73%	8,73%	8,73%	695 200	749 400	59 126	60 813	65 423	
Taxe sur le foncier non-bâti	18 286	18 790	34,02%	34,02%	34,02%	18 700	19 000	6 221	6 392	6 464	
Contribution foncière des entreprises (CFE)	20 639	20 978	19,57%	19,57%	19,57%	20 900	25 900	4 039	4 105	5 069	
	TOTAL								229 394	241 973	251 962

Il est observé qu'à taux constant le produit obtenu augmente de l'ordre de 10 000 € ce qui correspond peu ou prou à 4% d'augmentation des taxes, sachant que la réévaluation des bases par l'État est de l'ordre de 1,85%.

Le tableau ci-dessous présente les taux moyens et plafonds ainsi que les taux pratiqués depuis 2011 par la communauté de communes Gave et Coteaux.

	Taux moyens communaux				Taux plafonds		Taux Gave et Coteaux		
	National		Départemental		2012	2013	2011	2012	2013
	2011	2012	2011	2012					
Taxe d'habitation	23,76%	23,83%	23,92%	24,02%	59,80%	60,05%	4,79%	4,79%	4,79%
Taxe foncière (bâti)	19,89%	20,04%	15,32%	15,46%	49,73%	50,10%	3,09%	3,09%	3,09%
Taxe foncière (non bâti)	18,56%	48,79%	38,88%	39,10%	121,40%	121,98%	13,67%	13,67%	13,67%
CFE	25,42%	25,59%	///	///	50,84%	51,18%	6,91%	6,91%	6,91%

Il convient d'observer que les taux pratiqués par la commune sont raisonnables au regard des taux moyens constatés.

Monsieur le maire indique au conseil que l'équilibre du budget prévisionnel 2013 ne nécessite pas, selon son point de vue, un produit nécessaire significativement supérieur à celui de 2012. Aussi, propose-t-il au conseil le maintien des taux à leur valeur actuelle pour 2013.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et ses explications, et après en avoir largement débattu, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le maintien des taux des taxes à leur valeur 2012 pour l'année fiscale 2013.

4. REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) : CONVENTION

La convention qui lie les communes de Rontignon et de Narcastet, constitutive du regroupement pédagogique intercommunal (RPI), a été signée le 30 mai 1995, les communes ayant délibéré simultanément le 18 mai 1995.

Le RPI correspond à un choix politique traduisant la volonté des élus du moment, un choix ayant été fait quant au partage des charges résultant de cette mutualisation.

Si des choix politiques récents ont été exprimés, il s'avère que la décision de monsieur le préfet (refusant par arrêté le départ des communes d'Assat et de Narcastet au pays de Nay), met un terme au débat.

Monsieur le maire estime donc que la réunion programmée initialement le 19 avril 2013 (élus des communes, enseignants, représentant du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN)) n'est plus d'actualité. Il fait observer que le choix d'un RPI ressort d'une volonté politique et que le personnel enseignant, même si son opinion en la matière mérite écoute, n'est pas partie prenante ni décisive en ce domaine. Aussi, fait-il lecture au conseil d'un projet de lettre destiné aux directrices des deux écoles pour annuler cette réunion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette initiative.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. ASM Pau "Moto Verte"

Monsieur le maire fait lecture d'une correspondance émise par l'association sportive municipale de Pau (ASM) "Moto Verte". Conformément aux termes de la convention en vigueur, le responsable demande des créneaux de pratique pendant les prochaines vacances scolaires (29 et 30 avril, 2 et 3 mai).

Le conseil s'accorde sur cette demande. Monsieur le maire répondra favorablement.

5.2. Demande de scolarisation hors école de Rontignon

Monsieur le maire fait état de la demande d'un administré pour scolariser un enfant dans une école de Gélou. Monsieur le maire rappelle qu'une réponse favorable entraînerait un coût pour la commune et que la politique suivie par la commune ne va pas dans ce sens.

Le conseil s'accorde à l'unanimité sur une réponse négative qui sera transmise par monsieur le maire au demandeur.

5.3. Éclairage du stade annexe

Monsieur le maire fait le point du projet. Il indique avoir reçu à deux reprises sur site le bureau d'études du syndicat départemental d'énergies des Pyrénées-Atlantiques (SDÉPA) et l'entreprise Despagne. Le dossier d'études accompagné du devis est attendu.

Il indique également que le dossier de subvention afférent au fonds d'aide au football amateur (FAFA) devra être représenté.

5.4. Terrain de football principal

Les fréquentes intempéries actuelles montrent que le terrain principal n'est plus en capacité d'infiltrer les eaux de pluie et que son profil nuit au bon écoulement des eaux. Si des solutions pourront être trouvées pour les abords, il sera nécessaire de conduire une étude fine pour le traitement de la partie centrale du terrain (en cuvette).

5.5. Tri sélectif à l'école

Madame **Vayssier** informe le conseil que le tri sélectif est pratiqué à l'école maternelle : piles, cartouches, stylos, téléphones mobiles, etc. Le produit de ce tri pourra servir à financer des projets pédagogiques.

5.6. Achat de tables rondes

Monsieur **Barberou** questionne sur ce projet en rappelant qu'il a déjà été acté au cours d'un précédent conseil (rappel : 17 octobre 2012). Il avait effectué des recherches sur le sujet et le conseil s'était accordé pour la programmation de cet achat qui n'est toujours pas réalisé (il s'agit de mobilier moulé à pieds repliables dans l'épaisseur, diamètres de 1,3, 1,5 ou 1,8 m).

Monsieur le maire indique que la décision finale sera prise au cours du bureau du 15 avril prochain.

5.7. Tri sélectif pour les habitants du chemin du Moulin

Madame **Vayssier** demande des précisions quant à la collecte du tri sélectif compte tenu de la décision prise par la communauté de communes Gave et Coteaux de passer le ramassage à la quinzaine et de doter les administrés de conteneurs à couvercle jaune.

Pour ce qui concerne les habitants du chemin du Moulin, dans l'état actuel de cette voirie qui ne permet pas le retournement à son extrémité, la solution d'un groupement au niveau de l'abribus a été retenue (à l'identique de ce qui se pratique pour les ordures ménagères). Ainsi, les habitants auront à leur disposition un conteneur à couvercle jaune de 720 litres dans lequel ils déposeront leur tri sélectif.

Monsieur le maire indique que les habitants pourront conserver leurs caisses jaunes pour le transport de ce tri et qu'ils ne seront pas dotés de conteneurs roulant tant que la collecte au porte-à-porte ne sera pas réalisable. Il indique qu'il manque à ce jour deux signatures pour que la procédure de transfert de propriété de l'emprise du chemin soit menée à son terme. Elle sera facilitée dès que le plan local d'urbanisme (PLU) sera approuvé en raison de la présence d'un emplacement réservé.

5.8. Plan local d'urbanisme (PLU)

Monsieur **Dudret** émet le souhait qu'un conseil soit réuni en fin de mois pour procéder à l'approbation définitive du plan local d'urbanisme (PLU). Le règlement et le zonage définitifs ont été produits. Les annexes sont en cours de correction et la relecture du rapport de présentation est en phase finale.

Enfin, le service de l'urbanisme de l'agence publique de gestion locale (APGL) a transmis au secrétariat tous les documents nécessaires à l'approbation du plan local d'urbanisme (PLU).

Monsieur le maire indique que ce conseil pourra être programmé début mai.

5.9. Plan d'arpentage Miot – chemin du canal

Le plan d'arpentage relatif aux cessions de terrains a été réalisé et sa signature est en cours. La procédure de cession d'une partie du chemin rural pourra être engagée en parallèle de l'achat du terrain cédé par monsieur Miot.

5.10. Liaison douce entre Rontignon et Uzou

Monsieur **Dudret** estime qu'il serait opportun de reprendre contact avec le maire d'Uzou pour initier les négociations avec les propriétaires concernés afin de créer la liaison entre Rontignon et Uzou dans la continuité du Chemin du Canal, le long de la propriété Miot.

5.11. Peinture murale des abribus

Monsieur **Dudret** indique que les travaux de rafraîchissement des 4 abribus de la commune ont débuté. Les bois de structure et les lambris de sous-toiture ont été peints ainsi que les pièces métalliques. Il reste à repeindre les murs.

Un nuancier est présenté au conseil et une peinture gris-bleue est proposée au conseil qui s'accorde sur ce choix.

5.12. Peinture des sièges des tribunes du stade

Monsieur **Dudret** propose le rafraîchissement des assises en bois de la tribune du stade. Monsieur **Izard** préconise de la peinture plutôt qu'une lasure. Sa proposition est retenue. Un nuancier est présenté et, après discussion, le conseil s'accorde sur une peinture "ton bois".

5.13. Enrobé à froid pour la voirie

Pour réparer les dégâts hivernaux sur la voirie et les nombreux nids-de-poules dus aux intempéries, il est indispensable de disposer d'enrobé à froid. Monsieur **Izard** effectuera une mission au profit de la commune dans les prochains jours en fonction de sa disponibilité.

5.14. Établissement public foncier local (ÉPFL) Béarn-Pyrénées

Monsieur **Dudret** fait retour au conseil des entretiens qu'il a eus avec monsieur **Laudenbach**, directeur de l'établissement public foncier local (ÉPFL) Béarn-Pyrénées, le 15 mars dernier.

Pour faciliter l'exercice du droit de préemption urbain, monsieur **Laudenbach** propose l'établissement d'un dossier de zone d'aménagement différé (ZAD) englobant l'ensemble des terrains du secteur Vilcontal et ceux faisant l'objet d'une orientation d'aménagement dans le centre du bourg. Dès que le dossier de ZAD aura été validé par le conseil et que l'avis de la communauté de communes Gave et Coteaux aura été recueilli, le bénéficiaire du droit de préemption urbain ayant été désigné, le dossier sera transmis à monsieur le préfet des Pyrénées-Atlantiques, pour décision.

5.15. Migration du site Internet

Monsieur **Dudret** informe les membres du conseil que le site Internet de la commune a vu son fonctionnement "forcé" avec succès chez l'hébergeur actuel. Il n'y a donc, pour l'instant, aucune contrainte, ni pour son exploitation, ni pour les utilisateurs des adresses électroniques associées.

Cette situation autorise la préparation de la refonte avec un délai raisonnable. L'objectif est de reprendre le site sur la dernière version de la plateforme Joomla! d'ici l'été.

5.16. Production du bulletin communal 2013

Le chemin de fer du prochain bulletin est en voie d'achèvement ; il sera rapidement communiqué aux membres de la commission communication pour que le recueil des données et la rédaction puissent débiter.

5.17. Réunion relative à l'agence nationale de l'habitat (ANAH)

Madame **Picot** fait retour de la réunion à laquelle elle a participé le 4 avril dernier, réunion animée par le conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

L'ANAH est un établissement public d'état ayant pour mission le développement et l'amélioration du parc de logements privés existants. Elle accorde des subventions pour l'amélioration des résidences principales de propriétaires occupants modestes, ou de logements locatifs de propriétaires bailleurs privés en échange de contreparties sociales.

L'ANAH délègue ses compétences et ses crédits au conseil général qui finance les PACT Béarn Bigorre et Pays-Basque, mis en situation d'opérateur pour aider le propriétaire. Ces aides sont réservées aux publics les plus modestes.

Les propriétaires susceptibles de bénéficier de ces aides devront établir une demande à la délégation locale de l'ANAH.

Madame **Picot** suggère qu'il serait judicieux de faire le point en mairie pour savoir si sur la commune des personnes seraient intéressées par ces aides en les informant individuellement.

Ces aides s'inscrivent dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG) "Home 64" mis en œuvre par le conseil général des Pyrénées-Atlantiques, programme qui a déjà fait l'objet de communications antérieures (lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées). Ces aides sont soumises à des plafonds de ressources et des conditions d'éligibilité (logement de plus de 15 ans, dégradé ou très dégradé, résidence principale, etc.) sont appliquées aux travaux qui doivent être réalisés par une entreprise.

5.18. Devis Norauto Opel Vivaro

Monsieur **Barberou** présente le devis relatif à l'équipement du véhicule Opel Vivaro de la commune (galerie avec rouleau et échelle amovible et attelage). Il s'élève à **1 187,50 € TTC**.

Le conseil s'accorde pour l'équipement du véhicule.

5.19. Aide aux tiers : recueil des projets.

Monsieur **Dudret** fait retour des résultats de la réunion (dite conférence du territoire de Gave et Coteaux) à laquelle il a assisté en compagnie de monsieur le maire, le 26 mars dernier au siège de la communauté de communes. En fin de réunion, il a été remis aux participants des documents destinés aux maîtres d'ouvrages (communes, Gave et Coteaux, syndicats) intitulés "fiche projet" qui devront être complétés pour chacun des projets et transmis avant le 23 mai 2013 au conseiller général du canton.

Ce document est à remplir pour :

- chaque projet déjà connu par les services du département, mais qui n'a pas été délibéré par le conseil général,
- chaque projet nouveau qu'il soit projeté pour 2013, 2014, 2015 ou 2016 (y compris la voirie),
- les études de faisabilité.

Pour les projets 2013, dont le démarrage des travaux aurait lieu avant la signature du contrat de territoire, le maître d'ouvrage devra compléter une *demande d'information relative au commencement des travaux*.

De plus la "fiche programmation" constitue le récapitulatif pour chaque maître d'ouvrage de l'ensemble des projets qu'il souhaite voir inscrits au contrat de territoire pour les 4 années du contrat (2013 à 2016).

5.20. Sanitaires de l'école

Les bacs de lavage utilisés par les enfants de l'école ne sont pas adaptés à une maternelle (hauteur, robinets poussoirs, etc.). Aussi, une adaptation au besoin est-elle prévue. Monsieur **Dudret** a reçu un devis de l'entreprise Soudar Alexandre pour la mise en œuvre de lavabos (8) sur console avec robinetterie Presto adaptée. Le devis est présenté en séance et s'élève à **3 576,61** euros TTC. Monsieur **Dudret** précise qu'il a demandé une documentation sur les produits proposés pour que la décision soit prise en toute connaissance du matériel proposé.

Il est convenu que la décision sera prise au cours du prochain bureau communal.

5.21. Usagers fumeurs de la salle de sports et du foyer

Monsieur **Marquès** a informé les élus des difficultés qu'il rencontre pour maintenir en parfait état de propreté la cour de l'école, au regard du comportement des usagers du foyer, de la salle de réunion et de la salle de sports.

À la demande de monsieur **Fauria**, second adjoint, il a mis en place un cendrier extérieur devant la porte d'accès à la salle de réunion. Cependant, on trouve encore des mégots jetés dans la cour de l'école.

Une action de "forte" sensibilisation sera menée auprès des associations utilisatrices des installations de la commune (ASMUR foot et basket, ASCUR, USM) et des divers usagers.

5.22. Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Monsieur **Dudret** informe les membres du conseil que le site Internet de la communauté de communes Gave et Coteaux est désormais complet pour ce qui concerne le service public d'assainissement non collectif (SPANC). À la rubrique [Cadre de vie – Environnement] / [Le SPANC], le libre service documentaire propose désormais l'ensemble des procédures à mettre en œuvre ainsi que tous les formulaires à renseigner par les administrés selon le cas qui les préoccupe : certificat d'urbanisme (CU), permis de construire (PC), réhabilitation d'une installation existante, demande de rendez-vous.

Les procédures ont été clarifiées et présentées aux secrétaires de mairie de la communauté de communes le jeudi 28 mars dernier.

L'attention a été attirée sur le fait que seuls les documents offerts au téléchargement sur le site Internet de Gave et Coteaux sont valides (il est conseillé de ne pas faire de stock photocopié). De plus, ont été rajoutés [Libre service documentaire] deux liens vers le site "Service Public" gouvernemental qui proposent des informations supplémentaires sur le certificat d'urbanisme et le permis de construire.

L'attention a été également fixée sur les deux points particuliers suivants :

- ▶ **Certificat d'urbanisme(CU)** : le récépissé de dépôt ne **DOIT PAS ÊTRE DÉLIVRÉ** si le dossier déposé ne contient pas l'**avis de faisabilité** délivré par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) (voir l'étape 7 de la procédure relative à l'instruction d'un CU) ;
- ▶ **Permis de construire (PC)** : le récépissé de dépôt ne **DOIT PAS ÊTRE DÉLIVRÉ** si le dossier déposé ne contient pas l'**attestation de conformité** délivrée par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) (voir l'étape 7 de la procédure relative à l'instruction d'un PC). "

5.23. Cin'étoiles 2013.

Par correspondance en date du 23 mars 2013, le conseil général annonce la reconduction en 2013 de l'opération Cin'étoiles (période du 6 juillet au 1^{er} septembre). La date limite de dépôt des demandes a été fixée au 17 avril 2013. La participation financière de la commune est fixée à 350 €.

Monsieur **Dudret** propose de présenter une demande pour la commune de Rontignon. Le conseil s'accorde sur cette proposition. Les films proposés pour l'édition 2013 sont présentés. Le conseil retient **Le prénom** de Alexandre de la Patellière et Matthieu Laborde (2012 – France – 1h49) avec Patrick Bruel, Valérie Benguigui et Charles Berling.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant de question à poser, la séance est levée à 22 heures.

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET - A2 - Section de fonctionnement - Chapitres

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2011	2012	BP 2013
	Réalisé	Réalisé	Propositions globales 2013
011 - Charges à caractère général	101 657,42	100 340,54	113 100,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	49 563,29	51 000,38	54 800,00
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	37 028,88	32 989,11	36 200,00
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	14 781,25	16 062,05	21 800,00
63 - IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	284,00	289,00	300,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	125 148,46	135 809,78	147 560,00
63 - IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	2 263,60	2 245,06	2 410,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	122 884,86	133 564,72	145 150,00
014 - Atténuations de produits	64 377,00	65 403,00	66 880,00
65 - Autres charges de gestion courante	61 745,15	61 119,99	61 800,00
Total des dépenses de gestion courante	352 928,03	362 673,31	389 340,00
66 - Charges financières	1 074,99	744,88	420,00
67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	354 003,02	363 418,19	389 760,00
023 - Virement à la section d'investissement			194 078,00
042 - Op. d'ordre de transferts entre sections	26 382,76	49 473,16	50 000,00
043 - Op. d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement			0,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	26 382,76	49 473,16	244 078,00
TOTAL	380 385,78	412 891,35	633 838,00

D 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ			0,00
---	--	--	-------------

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	380 385,78	412 891,35	633 838,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2011	2012	BP 2013
	Réalisé	Réalisé	Propositions Globales
013 - Atténuations de charges	3 285,10	11 165,88	11 750,00
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	25 897,60	26 680,85	25 900,00
73 - Impôts et taxes	232 425,00	269 377,60	253 479,00
74 - Dotations, subventions et participations	133 842,30	112 357,91	103 931,00
75 - Autres produits de gestion courante	1 500,00	2 552,94	1 000,00
Total des recettes de gestion courante	396 950,00	422 135,18	396 060,00
76 - Produits financiers	23,67	23,67	0,00
77 - Produits exceptionnels	12 270,37	0,00	0,00
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	409 244,04	422 158,85	396 060,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	14 382,76	0,00	0,00
043 - Op. d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	14 382,76	0,00	0,00
TOTAL	423 626,80	422 158,85	396 060,00

R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ	369 796,68	332 278,63	237 778,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	793 423,48	754 437,48	633 838,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

Note : pour faciliter la lecture et la comparaison, les montants réalisés en 2011 et 2012 ont été indiqués.

Observation : ces tableaux sont des extraits ; le budget primitif complet est consultable en mairie.

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET - A3 - SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2011	2012	2013
	Réalisé	Réalisé	BP
010 - Stocks	0,00	0,00	0,00
20 - Immobilisation incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204 - Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23 - Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	129 146,17	191 304,34	295 182,00
Total des dépenses d'équipement	129 146,17	191 304,34	295 182,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - Subventions d'investissement reçues			
16 - Emprunts et dettes assimilés	7 005,80	7 329,47	7 750,00
165 - Dépôts et cautionnements reçus			
18 - Compte de liaison			
26 - Participations et créances rattachées			
27 - Autres immobilisations financières			
020 - Dépenses imprévues			
Total des dépenses financières	7 005,80	7 329,47	7 750,00
45...1 - Total des dépenses d'opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	136 151,97	198 633,81	302 932,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 382,76	0,00	0,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	30 000,00
2041582 - Bâtiments et installations			16 000,00
21534 - Réseaux d'électrification			14 000,00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	14 382,76	0,00	30 000,00
Total des dépenses d'investissement	150 534,73	198 633,81	332 932,00
D001 - Solde d'exécution négatif reporté	38 029,18	80 759,07	103 768,00
Total des dépenses d'investissement cumulées	188 563,91	279 392,88	436 700,00
DÉTAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2011	2012	2013
	Réalisé	Réalisé	BP
010 - Stocks	0,00		0,00
13 - Subventions d'investissement reçues (sauf 138)	0,00	8 429,00	30 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilés			
20 - Immobilisation incorporelles (sauf 204)			
204 - Subventions d'équipement versées (hors opérations)			
21 - Immobilisations corporelles			
22 - Immobilisations reçues en affectation			
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	8 429,00	30 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	43 392,90	36 964,00	28 854,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	38 029,18	80 759,07	103 768,00
138 - Autres subventions d'investissement non transférables			
165 - Dépôts et cautionnements reçus			
18 - Compte de liaison			
26 - Participations et créances rattachées			
27 - Autres immobilisations financières			
024 - Produits des cessions d'immobilisation			
Total des recettes financières	81 422,08	117 723,07	132 622,00
45...2 - Total des opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES	81 422,08	126 152,07	162 622,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	194 078,00
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	26 382,76	49 376,16	50 000,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	30 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	26 382,76	49 376,16	274 078,00
Total des recettes d'investissement	107 804,84	175 528,23	436 700,00
R001 - Solde d'exécution positif reporté	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées	107 804,84	175 528,23	436 700,00

Note : pour faciliter la lecture et la comparaison, les montants réalisés en 2011 et 2012 ont été indiqués.

Observation : ces tableaux sont des extraits ; le budget primitif complet est consultable en mairie.